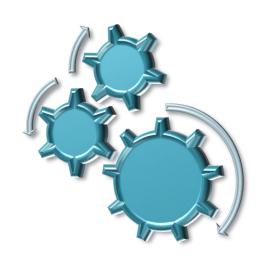
# INTRODUCTION A L'ANALYSE BUDGETAIRE

Master semestre 2 2022



## Du budget de l'État

- « Tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée. » Article 14, Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789.
- Article 68 : « Le Parlement vote le projet des lois de finances....... Le Parlement contrôle l'exécution du budget de l'Etat..... » Constitution de la RIM 2006
- Étant donné que les gouvernements dépensent l'argent public, le budget devrait, dans une société démocratique, refléter les besoins et les espoirs de la majorité de la population. Trevor Manuel, le Ministre des Finances sudafricain, décrit le budget comme "notre contrat avec la nation". Ce contrat exige que le gouvernement utilise ses ressources limitées de la meilleure manière qui soit, efficace et équitable, dans le but de maximiser les résultats qui mettent en valeur les besoins et les attentes des électeurs

#### IDENTIFICATION DES ACTEURS

 Les acteurs de l'élaboration du budget de l'État sont les différentes institutions impliquées.
 Chacune de ces institutions a ses particularités, qui tiennent :

#### À leur fonction dans l'élaboration;

Députés, Direction du budget, Ministres, Premier Ministre, Sénateurs, Président

#### DEFINITION DU BUDGET

 Le budget de l'Etat est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de l'Etat\_pour une année civile. Il est constitué d'un ensemble des comptes qui décrivent toutes les ressources et toutes les charges de l'Etat.

Le budget de l'Etat est fixé par les lois de finances qui font l'objet d'un <u>vote</u> du <u>Parlement</u> : la **loi de finances initiale** (LFI) qui prévoit et autorise l'ensemble des ressources et des charges de l'État.

- les lois de finances rectificatives (LFR) ou "collectifs budgétaires" modifient en cours d'année les dispositions de la LFI;
- la loi de <u>règlement</u> qui arrête le montant définitif des recettes et des dépenses du budget, ainsi que le résultat budgétaire (déficit ou excédent).

## Le cycle budgétaire

Le cycle budgétaire se compose généralement de quatre étapes :

- L'élaboration du budget, lorsque le plan budgétaire est mis en place par le pouvoir exécutif du gouvernement;
- L'adoption du budget, lorsque le plan budgétaire peut être débattu, modifié et approuvé par le pouvoir législatif;
- L'exécution du budget, lorsque les politiques budgétaires sont réalisées par le gouvernement,
- L'audit et l'évaluation du budget, lorsque les dépenses réelles du budget sont comptabilisées et évaluées pour leur efficacité

#### Elaboration du budget

- Il existe deux phases de la procédure budgétaire :
   <u>l'élaboration du budget</u>, et plus largement du projet de loi de finances de l'année (PLF) par le Gouvernement ; puis l'examen du projet <u>et le vote</u> de la loi par le Parlement.
- Considérant le « modèle standard », l'élaboration suit les étapes suivantes:, conformément à un timing bien définie (i) Elaboration de prévisions macroéconomiques, une note de cadrage macroéconomique (ii) Etablissement des priorités stratégiques du gouvernement (iii) Les secteurs ont élaborés, dans un processus quasi-continu, des objectifs et des programmes. A ce stade, l'enveloppe qui leur a été notifiée peut être considérée comme indicative. Les programmes sont priorisés, leurs coûts sont chiffrés. Les ministres font parvenir leurs demandes au ministre des finances
  - Voir intervention DGB-MF

#### Elaboration du budget (suite)

- (iv) Le ministère des finances juge de la pertinence des programmes des ministères (v) Des conférences budgétaires sont organisées à l'issue desquelles les demandes des ministères sont révisées (vi) Etablissement des budgets sectoriels
- (vii) Finalisation du projet de loi de finances et des documents budgétaires (viii) Transmission du projet de loi de finances au Parlement. (ix) Phase de discussion parlementaire. Les travaux du Parlement ont lieu dans un premier temps en commission (Commission des finances), dans un deuxième temps en séance plénière. (x) Promulgation de la loi
- Après discussion, les Parlementaires votent le budget à peine rectifié qui prend le nom de Loi de finances.
- La loi de finances, au même titre que n'importe quelle autre, est publiée au <u>Journal officiel</u>.



exposé

# Les composantes d'un système budgétaire

- 1- Un cadre juridique visant à définir les rôles et les responsabilités institutionnelles, y compris les mécanismes de contrôle;
- 2- Un budget exhaustif qui englobe la totalité des opérations financières du gouvernement ; (L'approche « GDP » dans l'élaboration d'un système budgétaire La gestion des dépenses publiques (GDP) est un phénomène nouveau dans la budgétisation)
- 3- Des informations et des projections précises et opportunes ; et
- 4- Un processus qui est à la fois transparent et permet une participation significative de l'organe législatif et de la société civile.

## Approche GDP

Le concept GDP est basé sur trois grands principes :

- La discipline budgétaire globale les dépenses totales doivent illustrer les décisions explicites qui sont conformes à une politique économique et fiscale durable axée sur la croissance et non pas seulement sur les exigences de dépenses des différents acteurs influents;
- L'efficience allocative l'allocation des ressources, et par conséquent les dépenses, doit être fondée sur des priorités explicites et l'efficacité des programmes; et
- L'efficacité opérationnelle la fourniture de biens et de services publics doit être rentable et de haute qualité

voir fiche CDMT

## CDMT

• Exposé: cas de la Mauritanie

## Les ressources de l'État

Les ressources proviennent essentiellement de deux sources: (i)-les recettes fiscales et (ii) recettes non-fiscales.

Les recettes fiscales comprennent:

Taxes sur les revenus et profits, Taxes sur les biens et services (TVA), Taxes sur le commerce international, Autres recettes fiscales (Droits de timbres,

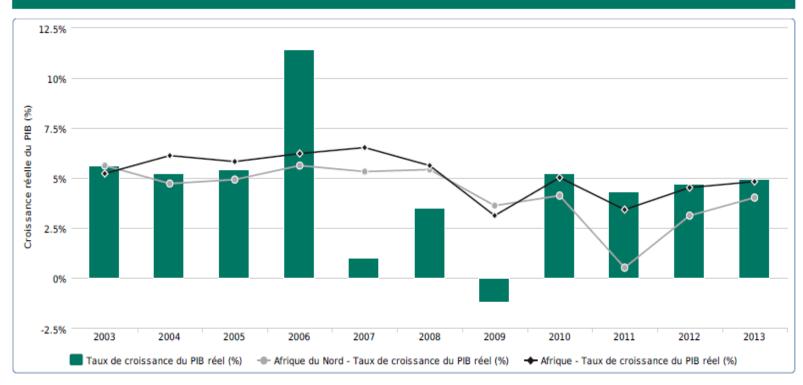
Taxe d'apprentissage et impôts sur la propriété)

## Les ressources de l'État

• Les Recettes non-fiscales sont constituées de: Recettes de la pêche, Recettes minières, Dividendes et redevances des entreprises publiques, Dette rétrocédée et recouvrements, Droits d'exploration miniers, Comptes spéciaux (Recettes cadastrales etc.), Recettes en capital (ex. Ventes de terrain), Dons

### Taux de croissance

Figure 1 : Taux de croissance du PIB réel (du Nord)



2010 : estimations ; 2011 et années suivantes : prévisions.

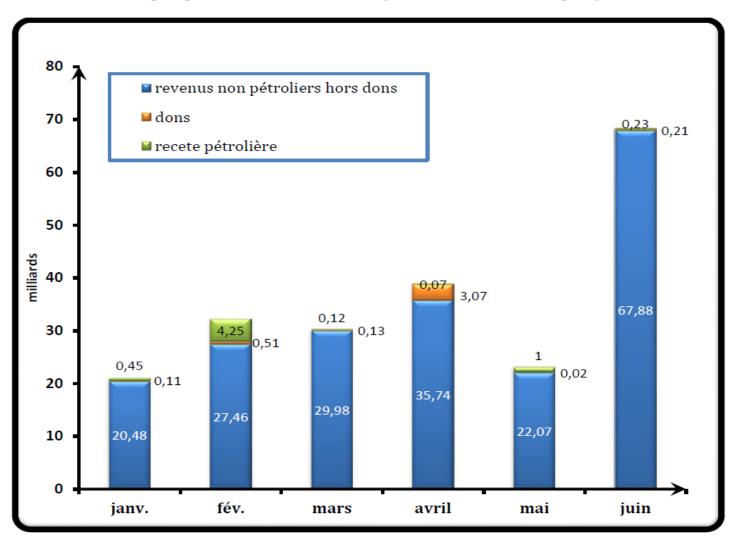
### Recettes en % du PIB

#### Tableau 3 : Opérations financières de l'Etat (en pourcentage du PIB)

	2003	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Recettes totales (avec dons)	35.4	56.0	28	24.1	25.5	26.5	25.5	25.3	24.9
Recettes fiscales	30.6	13.4	17.3	15.4	15.2	16	15.1	15.4	14.9

#### Ressources de l'Etat 1er semestre 2012, DGCTP)

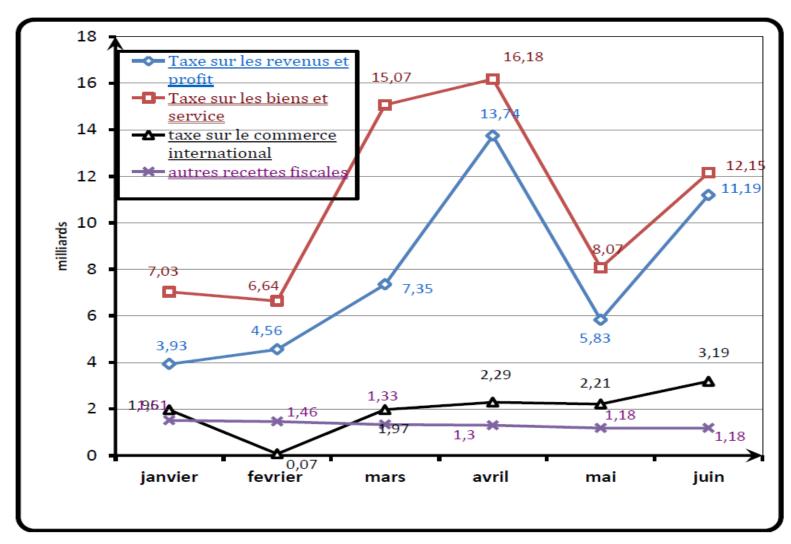
**Graphique 1 : Recettes totales (Pétrole et Dons Compris)** 



### Evolution des recettes fiscales DGCTP, ROFE

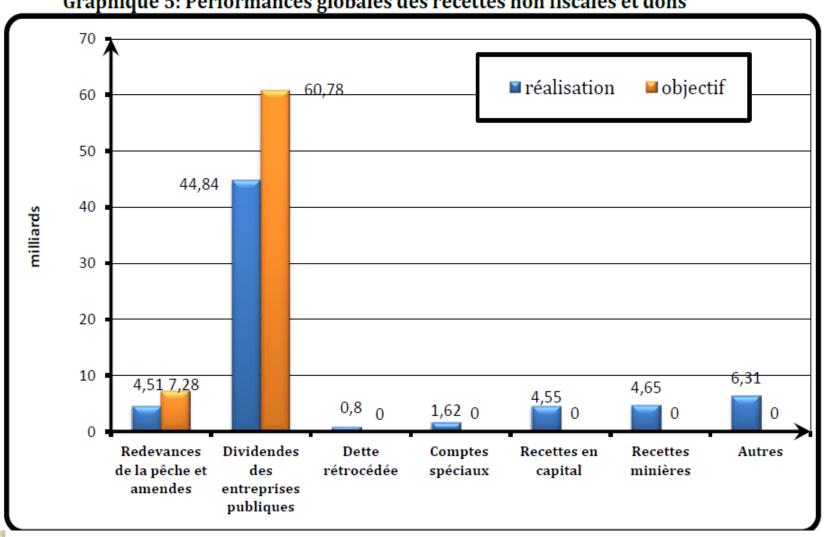
2012

Graphique 4: Evolution des recettes fiscales au 1er semestre 2012



### Evolution des recettes NF

Graphique 5: Performances globales des recettes non fiscales et dons



## TOFE

Exposé



- Cas du budget Mauritanien
- Voir ROFE

## TECHNIQUE 1: Calculer la part du budget total

 Cette technique vous permet de déterminer la priorité que le gouvernement accorde à un certain domaine du budget. Utiliser cette technique mettra en valeur les différentes priorités en matière de dépense. Par conséquent, cela vous permet de comparer les allocations à travers les départements et les programmes. Elle est toujours exprimée en pourcentage.

À titre d'exemple, nous pouvons calculer le pourcentage alloué à:

- Un département national en tant que part du budget total du pays.
- Un programme en tant que part du budget total d'un département.
- Un sous-programme en tant que part du budget total d'un programme.
- La forn suivant

Montant alloué

Montant du budget total

X 100

## TECHNIQUE 2: Identifier les tendances des allocations budgétaires

- La seconde technique est une extension de la première, utiliser cette technique révèle la croissance ou la diminution de la part du pourcentage dans le budget. Autrement dit, ceci vous permet d'établir si un changement dans les priorités a été effectué.
- Elle vous permet de comparer la part allouée aux départements spécifiques, aux programmes et ainsi de suite durant différentes années fiscales

## TECHNIQUE 3: Convertir les allocations nominales en montants réels

 Les chiffres budgétaires sont en général retranscrits en des termes nominaux. Cela signifie qu'ils ne prennent pas en comp La formule utilisée pour calculer la valeur réelle est la suivante:



#### Comment calculer le coefficient d'actualisation

	2003	2004	2005	2006	2007
Taux d'inflation	8%	7%	6%	9%	11%
Coefficient d'actualisation	1	1.07	1.13	1.23	?

#### Calculer le coefficient d'actualisation pour 2004:

Coefficient d'actualisation = 
$$I \times (1+7 \div 100)$$
  
=  $I \times (1.07)$   
=  $I \times (1.07)$ 

#### Calculer le coefficient d'actualisation pour 2005:

Coefficient d'actualisation = 
$$1.07 \times (1 + 6 \div 100)$$
  
=  $1.07 \times (1.06)$   
=  $1.13$ 

#### Calculer le coefficient d'actualisation pour 2006:

Coefficient d'actualisation = 
$$1.13 \times (1 + 9 \div 100)$$
  
=  $1.13 \times (1.09)$   
=  $1.23$ 

## TECHNIQUE 4: Calculer les taux réels de croissance

 Cette technique vous permet de calculer s'il y a eu une croissance réelle ou une diminution des taux de croissance dans les allocations budgétaires d'une année fiscale à l'autre. Il faut utiliser les montants réels pour calculer les taux réels de croissance

```
Taux réel de croissance = \frac{(\text{année 2 - année 1})}{\text{année 1}} \times 100
```

## TECHNIQUE 5: Calculer les taux annuels moyens de croissance

 Pour calculer le taux annuel moyen de croissance, il faut tout d'abord additionner les taux réels de croissance de chacune des années qui vous intéressent ensuite diviser par le nombre d'appéce.

```
Taux annuel moyen de croissance sur le moyen terme = \frac{\text{année I + année 2 + année 3}}{3}
```